» Comme nous sommes persuadés qu'il vous plaira d'assister à cette réunion, bien faite pour rassurer d'avantage encore les vieux liens de confraternité qui nous unissent, nous vous prions de vouloir bien nous envoyer votre adhésion sans trop tarder, car il ne nous reste pas de temps à perdre pour procéder à une organisation convenable.

» Aussitôt après réception de votre adhésion, tous détails nécessaires vous seront fournis sur les lieu, jour et heure de la réunion; nous pouvons vous dire dès maintenant que le prix du banquet ne dépassera sans doute pas 10 francs, et que nous espérons pouvoir compter sur la présence de M. Degoutyn, colonel du 72e de ligne, qui a si brillamment commandé notre régiment à Bapaume. *Le Comité provisoire.*

» Prière d'adresser les réponses : Les anciens officiers, sous-officiers, caporaux et soldats habitant Lille ou sa banlieue, à M. Butin, 11, rue Saint-Sauveur, à Lille; ceux habitant Roubaix et Tourcoing, à M. Raymond Théry-Rasson, place Saint-Jacques, 10, à Tourcoing; ceux d'Armentières, à M. Emile Debosque; ceux des cantons de Cysoing et de Pont-à-Marcq, à M le baron de la Grange, au château de Cobrieux; ceux des cantons d'Haubourdin et de la Bassée, à M. Auguste Testelin, à Haubourdin; ceux du canton de Seclin, à M. Gruson-Lefebvre, à Seclin.

Concerts populaires. — Dimanche 22 décembre, à trois heures, grand concert populaire (2e de l'abonnement), *La Vie du Poète*, symphonie-drame en 3 actes et 4 tableaux, poème et musique de M. Gustave Charpentier, grand prix de Rome, sous la direction de l'auteur avec le concours de Mme Tarquini-d'Or, de l'Opéra-Comique; M. Vaguet, de l'Opéra; M. Montfort, baryton du Grand-Théâtre de Lille; de la Société l'Union chorale des Orphéonistes lillois (directeur M. Louis Carpentier), et des chœurs de demoiselles du Conservatoire de Lille (200 exécutants.)

Découverte d'un cadavre à Lambersart. — Le corps d'un inconnu a été trouvé sur la chaussée bordant le canal et le champ de courses, entre le Bois de la Deûle et l'avenue de l'Hippodrome, jeudi, vers 5 heures du matin, par M. Leprêtre, cocher.

Le cadavre, qui portait plusieurs plaies contuses à la tête a été transporté à la morgue de Lambersart, et, de là, envoyé à la Faculté de médecine, après qu'il eût été examiné par M. le docteur Castiaux.

On avait cru d'abord a un crime ; mais tout porte à croire qu'il s'agit d'un accident. Le cadavre a été reconnu pour être celui de Charles X..., bouvier, rue de la Justice, à Lille.

On suppose que cet homme, pris de boisson, est tombé sur les graviers empierrant la chaussée, et qu'il s'est fait ainsi la profonde blessure à la tête qui a causé sa mort.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre Hippodrome. — Représentation de *Mireille*, opéra en cinq actes de Gounod.

Le charmant poème provençal *Mireio*, de F. Mistral, d'où est tiré le livret de cet opéra, avait rendu populaire dans tout le Midi d'abord, et ensuite en France et à l'étranger, la douce et pure enfant qui en était l'heroïne. Lamartine, dans ses *Entretiens littéraires*, avait fait l'éloge du poète et de son œuvre toute rayonnante de naïve et chaude poésie.

La physionomie de Mireille, qui venait de prendre place à côté de celles d'Ophélie, de Juliette et de Mignon, était bien de nature à enflammer l'imagination du maître à qui Marguerite avait inspiré de si beaux accents. Gounod écrivit donc au félibre de Maillane pour lui demander l'autorisation d'extraire de son admirable poème, le sujet d'un opéra.

Mistral se hâta d'acquiescer à ce désir et invita l'auteur de *Faust* à venir chez lui étudier sur place les physionomies et les caractères des lieux qu'il aurait à reproduire. Le musicien accepta et c'est de son séjour en Provence qu'il rapporta les belles inspirations qu'il a développées, avec une science musicale flexible et expérimentée, dans la partie descriptive de son opéra de *Mireille*. C'est là qu'il conçut le chœur d'ouverture, *Chantez, chantez, Magnanarèles*, le chœur de la Farandole, la chanson du Magali, le tableau fantastique du Rhône, le chœur de la moisson, la chanson pastorale du petit Andreloun : *Le jour se lève et fait pâlir la sombre nuit*, et l'air de Mireille : *Heureux petit berger*.

A la partie descriptive saisie sur le vif, son génie sut allier une partie dramatique non moins remarquable, dans laquelle il convient de signaler la phrase si vraie de Mireille : *Oh ! c'Vincent ! comme il sait gentiment tout dire*, le grand air : *Mon cœur ne peut changer*, un des plus beaux airs du répertoire moderne, et enfin la finale du deuxième acte, dans lequel se détache la phrase inspirée : *Ah ! c'en est fait, je désespère*

L'auteur du libretto, Michel Carré, s'est heureusement inspiré du poème provençal et en maints passages, a réussi à donner à son scénario le charme qui distingue l'œuvre de Mistral.

L'opéra de *Mireille* fut représenté pour la première fois au Théâtre-Lyrique, le 19 mars 1864, avec Mme Carvalho, comme interprète de l'héroïne. Il fut repris plus tard, en octobre 1874, à l'Opéra-Comique, toujours avec Mme Carvalho dans le rôle de Mireille.

Bien qu'elle n'ait pas obtenu la vogue de *Faust*, la partition de cet opéra doit être classée parmi les meilleures de Gounod. Quelques critiques la considèrent même comme la plus remarquable et la mieux inspirée qu'il ait écrite.

La représentation de jeudi soir a eu lieu devant une très belle salle. Le premier et le deuxième actes ont été fréquemment interrompus par les applaudissements. Délicieusement interprétés, le chœur des Magnanarelles et la scène qui le suit. L'intérêt grandit quand paraît Mireille sous les traits de Mlle Heider, qui excelle à rendre les sentiments des rôles qui lui sont confiés et dont les vocalises ont été merveilleusement exécutées.

Vincent (M. P. Gauthier) a aussi recueilli les suffrages flatteurs du public. Sa voix semblait s'être échauffée aux rayons du soleil brillant de la Crau. Son duo du *Magali* avec Mireille a, pour ainsi dire, suspendu le mouvement dans la salle qui a éclaté en applaudissements à la fin.

Mlle Villa, était peu dans son élément avec le rôle de la sorcière Taven ; mais n'importe, son talent sait se plier à tout et son air : *Voici la saison Mignonne* a été bien applaudi.

Le final du deuxième acte a provoqué une vive impression chez tous les assistants. MM. Gourdon, Piens et Kinnel qui s'étaient joints aux précédents artistes formaient avec eux un ensemble saisissant auquel s'ajoutait l'intérêt poignant de l'action.

Cette excellente impression du début a fait d'autant plus regretter l'immense coupure (un acte et demi) opérée par la troupe de Gand, coupure qui a mis à l'intelligence du poème et nous a privés de réelles beautés, telles que les stances d'Aurias : *Ah ! qu'au-je fait*, le chœur des Trèves, les effets superbes d'orchestre dans le tableau du Rhône, le chœur de la moisson et une partie du charmant épisode du berger Andreloun.

Le dernier tableau dans lequel ont été intercalés quelques passages du précédent a été supérieurement rendu par Mlle Heider et M. P. Gautier. Mais pourquoi changer le dénouement ? Par suite de ce fait et aussi de la coupure signalée, une grande partie du charme qui caractérise l'œuvre de Gounod a disparu. Nous le regrettons d'autant plus que l'interprétation était excellente et que la salle était des mieux composée.

Un ballet comique : *Les Polichinelles*, a terminé la soirée.

C'était frais, coquet, joyeux et divertissant. Avec ces qualités le succès était assuré et les applaudissements l'ont prouvé. La dernière figure a dû être reprise pour satisfaire le public.

Une soirée au « Choral Nadaud ». — Une soirée intime, suivie de bal, sera offerte par le *Choral Nadaud*, à ses membres honoraires, le samedi 21 décembre, à huit heures et demie très précises du soir, dans le local de la Société, rue Pauvrée 28, (Café Pandore).

LA FÊTE DE SAINTE-CÉCILE

A Croix

La fanfare des trompettes *La Renaissance*, sous la direction de son chef M. A. Jacquemain, donnera son audition de Sainte-Cécile le 22 décembre. Elle exécutera pendant la messe de 10 heures en l'église Saint-Martin, les morceaux suivants : 1° Allegro militaire ; 2° Grande fantaisie par Dessailly ; 3° Andante pour élévation par F. Jacquemain ; 4° Grande marche par A. Jublon. — A l'issue de la messe, la fanfare fera une promenade en ville qui sera suivie d'un banquet qu'elle offrira en son local chez M. Eugène Caby, rue de Melge.

La commission administrative compte sur la présence de tous les sociétaires à la répétition qui aura lieu vendredi 20 courant, à 9 heures precises.

A Wattrelos

La chorale l'*Avenir du Bas-Chemin* fera, dimanche prochain, 22 décembre, une sortie en ville. Le soir, elle offrira un bal aux familles de ses membres actifs et honoraires dans la nouvelle salle de son local, chez M. J.-B. Dubus. L'exécution aura lieu le deuxième dimanche de janvier, à la messe d'onze heures et demie. Le banquet sera donné le même jour.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'insuffisance des quais de la petite vitesse à la gare de Roubaix

Roubaix, le 19 décembre 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans vos colonnes la pétition ci-jointe, envoyée en mai dernier, au Président de notre Chambre de Commerce. Nous espérons que cette publication nous aidera à obtenir enfin satisfaction de la Compagnie du Nord.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Un groupe de négociants.

Roubaix, le 15 mai 1895.

« A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix

« Monsieur le Président

» Nous avons eu l'honneur de remettre, il y a quelques mois à M. Louis Cordonnier, Président de la Société Industrielle, pour vous être transmise, une lettre qui signalait l'insuffisance des quais de la petite vitesse de la gare de Roubaix et qui demandait le concours de notre chambre de commerce.

» La situation, Monsieur le Président, devient intenable.

» L'exiguïté des quais de la petite vitesse provoque même un tel encombrement que les entrées des bureaux en sont parfois obstruées.

» Nos hommes, nos chevaux, notre matériel perdent une majeure partie de leur temps.

» Au départ: à attendre leur tour afinde pouvoir aborder un quai, où ils trouveront, difficilement souvent, un endroit encore libre pour y déposer leurs marchandises.

» A l'arrivée: Tandis que partout ailleurs, dans les gares de l'importance de la nôtre, qui disposent de quais suffisants, on a organisé un système de travées spéciales pour chaque zone de provenance, qui permet à la gare d'indiquer au destinataire à quelle travée il devra s'adresser pour n'avoir qu'à enlever ses marchandise; ici à Roubaix, pour la trouver, nos hommes sont obligés de se livrer à un long, laborieux et difficile triage au milieu du pêle-mêle.

» Notre gare apporte à la Compagnie du Nord, d'année en année et d'une façon constante, une progression graduée de produit importante et sommes nous persuadés, Monsieur le Président, qu'elle appréciera avec nous :

» Que le transporteur, pas plus que l'industriel, ne saurait échapper à la loi qui est commune à tous ceux qui ont le bonheur de voir prospérer leurs affaires et qu'un surcroît de trafic entraine forcément un surcroit d'outillage.

» Que si elle a pu exploiter avec les quais actuels à partir de 1868, il ne saurait plus en être ainsi aujourd'hui attendu que son trafic a triplé depuis cette époque, et qu'elle n'a plus ajouté un mètre carré de superficie à ses quais de petite vitesse depuis 1868.

» Et enfin nous espérons que la Compagnie du Nord, appréciera comme nous, que le monopole qui lui a été concédé lui implique le devoir de répondre aux nécessités du commerce.

» Notre chambre de commerce est notre organe officiel.

» Nous venons lui confirmer notre première réclamation et nous la supplions de demander instamment la création de quais supplémentaires pour la petite vitesse à la gare de Roubaix et l'augmentation du personnel et des guichets.

» Recevez, etc. *» Suivent les signatures. »*

Les incendies de fermes

Wattrelos, le 19 décembre 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Les incendies successifs qui désolent nos campagnes ne peuvent être que l'œuvre d'une main criminelle.

Nous proposons que les cultivateurs des communes de Wattrelos, Roubaix, Croix, Wasquehal, Mouvaux, Mons-en-Barœul, Bem, Flers, Leers, Lys, se cotisent pour trouver la somme de 100 fr. par commune et offrir, par la voie de votre journal, la somme de 1000 francs de récompense à celui qui fera découvrir l'auteur de tous ces méfaits,

Nous nous inscrivons comme caution de la somme de 100 francs pour la commune de Wattrelos ; et nous demandons que les maires des communes sus nommées veuillent bien désigner un cultivateur qui prendra l'initiative de la souscription de 100 francs près de ses collègues ; et enverra au bureau de votre journal son adhésion à la garantie de 100 francs, pour que vous puissez annoncer le plus tôt possible la prime qui sera allouée à celui qui fera découvrir le ou les incendiaires.

Espérant que les cultivateurs soucieux de leurs intérêts s'empresseront de répondre à notre appel. Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer nos salutations empressées.

Un incendié.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 18 decembre 1895.* — ENTRE PHOTOGRAPHES. — M. S..., photographe, à Roubaix, boulevard de Paris, avait jusqu'en ces derniers temps, à son service, en qualité de « tireur retouche, » M. B. S... Leurs conventions portaient que si M. B. S .. venait à quitter son patron, il ne pourrait *s'établir directement* ou *indirectement* photographe à Roubaix pendant un laps de 5 ans après son départ.

M. B. S. vint à quitter M. S., et peu de temps après en annonçait au public l'ouverture de la « Photographie moderne » rue Neuve, sous la direction de M. B. S.

M. S..., l'ancien patron de ce dernier, vit dans ce fait une infraction aux engagements de son ex-employé et s'appréta à lui faire un procès.

M. B... S... de répondre qu'il n'est rien dans la création de la « Photographie moderne »; que le propriétaire en est un certain M. Dubois dont il n'est que le préposé en chef.

De là mise en cause de M. Dubois et aujourd'hui M. S. demande au Tribunal de condamner solidairement M. B. S. et M. Dubois à 1.000 fr. de dommages-intérêts pour concurrence deloyale et complicité de concurrence déloyale. Il demande en outre que le Tribunal ordonne le départ de M. B.S. de la « Photographie Moderne » à peine d'une contrainte également solidaire de 100 fr. par jour de retard.

M. S. invoque la convention ci-dessus rappelée et prétend que M. Dubois n'est que le prête-nom de M. B. S.; que la preuve en ressort de ce que la « Photographie Moderne » a fait de la réclame uniquement sous le nom de son directeur, M. B. S. Il ajoute que même à supposer que M. B.S. ne soit que l'employé de M. Dubois, il a violé ses engagements en prêtant son concours à une concurrence qu'il s'est interdite à lui-même.

Quant à M. Dubois, M. S... lui reproche au moins d'avoir persisté à employer M. B. S... lors que dans son assignation il était avisé des obligations prises par celui-ci.

M. B. S... répond que M. Dubois est bien propriétaire de la « Photographie Moderne. » Le loyer de l'atelier, la patente, l'assurance, les correspondances, les factures et quittances sont au nom de Dubois.

D'ailleurs lui, B. S. est employé pur et simple, non intéressé mais à appointements fixes. En un mot, il ne s'est pas établi, il ne fait pas commerce de photographie, ni directement ni indirectement, que dans ces conditions ses conventions avec M. L. ont été respectées.

M. Dubois confirme ces arguments pour dire que son préposé n'avant pas fait de concurrence déloyale, il n'y a pas de sa part complicité.

La cause a été mise en délibéré.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 15 décembre.* — TRISTE SCÈNE DE FAMILLE. — Dimanche, 15 décembre, vers midi, M. Sury, rue de la Latte à Tourcoing, voyait entrer chez elle son fils Henri, 20 ans, en état d'ivresse, qui voulut absolument avoir de l'argent. Mais la mère l'eût-elle voulu qu'elle n'eût pas pu lui en remettre. Alors Sury entra dans une violente colère et frappa à tort et à travers sur la mère et ses sœurs.

L'agent Delplanque, attiré par le bruit, intervint, mais ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à conduire le jeune homme au poste. Sury a déjà été condamné deux fois pour fraude : il lui est infligé pour les divers délits qui lui sont reprochés une peine de six mois.

SUITES D'UNE QUERELLE. — Le 10 novembre, une discussion s'était élevée entre Mme Vermeulen, rue de la Chausée, à Roubaix, et un tisserand du nom de Verpraet, un voisin, à propos d'une question d'intérêt. Comme les explications menaçaient de prendre une tournure inquiétante, le fils Vermeulen Jules, 22 ans, peintre en voitures, se précipita sur Verpraet à qui il lança un coup de tête et administra quelques horions. Ce qui amena contre Jules Vermeulen des poursuites correctionnelles pour coups et blessures.

Vermeulen est actuellement au service militaire : l'assignation a été délivrée à son domicile, mais elle ne lui est probablement pas parvenue ou peut-être n'a-t-il point obtenu la permission de quitter le régiment. Il fait défaut, mais le Tribunal tient compte des circonstances de la cause et lui accorde, même par défaut, le sursis, pour la peine de huit jours qui est prononcée contre lui.

UNE FLAMME PRÉCOCE. — Le jeune Desseaux, tapisseur, à Tourcoing, a sur la tête seize printemps à peine : il avait eu occasion de tenir un poupon sur les fonts baptismaux, en qualité de parrain avec une fillette de son âge, Emma D..., la marraine. De cette première rencontre jaillit l'étincelle : ils se plurent. Or, voici que le 14 octobre, vers 6 heures du soir, rentrant de son travail, Joachim Desseaux rencontre son ancienne commère, en compagnie d'un autre jeune homme Ameye, dix-sept ans. Son sang ne fait qu'un tour : il attend toutefois le départ de son amie pour ne pas la laisser témoin d'un combat singulier, puis vlan ! il allonge à son rival un formidable coup de poing sur l'oreille.

L'autre riposte; mais, derrière Joachim arrivaient deux camarades, René Leman, 15 ans, et Charles Bernard, tisserand, 17 ans, lesquels prenant fait et cause pour Desseaux, accablent Ameye de coups de pied. Ameye retire de cette affaire une blessure à la jambe gauche, et les trois autres un procès-verbal, pour violences. C'est ainsi qu'ils viennent s'asseoir tous les trois sur le banc de la correctionnelle. Ils passent pour querelleurs, d'après les renseignements de police, mais le tribunal tient compte de leur âge : Leman qui est mineur de seize ans est remis à ses parents, Bernard encourt une peine de six jours, Desseaux une peine de huit jours avec application pour tous deux de la loi Bérenger.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du Jeudi 19 décembre.* — SUITES D'UN ACCIDENT DE TRAMWAY. — Le 22 mai, Mme Dewitte qui demeure à Croix, revenait en car à vapeur, quand, arrivée près du pont du Brucq, elle manifesta le désir de descendre. Le tramway stoppa, mais repartit-il trop vite, ou Mme Dewitte descendit-elle en sens inverse et trébucha-t-elle ? ce qui est certain c'est que cette dernière tomba et les roues de la voiture lui passèrent sur la jambe qui fut horriblement contusionnée et dut subir l'amputation.

Des poursuites correctionnelles furent exercées contre le mécanicien à qui on reprochait de n'avoir pas observé le signal donné par le conducteur et de s'être remis en route trop vivement. Mais le délit de blessures par imprudence ne fut pas considéré par les juges comme établi et le mécanicien fut acquitté.

Néanmoins Mme Dewitte, par l'organe de Me Catelle, intenta un procès en responsabilité à la compagnie des tramways du département du Nord et demande dix mille francs de dommages-intérêts.

Me Delemer pour la Compagnie, soutient que non seulement il n'y avait pas de responsabilité, mais que l'accident était dû à l'imprudence de la victime.

Le tribunal rejeta ce système de défense, mais décida qu'il y avait lieu de tempérer le chiffre de l'indemnité en raison de ce que Mme Dewitte n'avait pas agi en la circonstance avec toute la circonspection désirable et condamne la Compagnie à trois mille six cent quatre-vingts francs de dommages intérêts.

NORD

Le curé de Lallaing. — Plusieurs journaux de Paris annoncent que M. l'abbé Butin, curé de Lallaing, qui, on le sait, a été arrêté, sous inculpation de complicité de détournement d'obligations, aurait, en outre détourné, il y a deux ans, à la fabrique de sa paroisse, un baptistère du XVIe siècle d'une grande valeur artistique.

Une nouvelle instruction concernant ce vol va être ouverte par le parquet de Douai, et une personne, dit-on, très connue, qui détient le baptistère, pourrait être compromise.

Nous ne reproduisons cette information que sous les plus expresses réserves.

Douai. — *Un monstre.* — Le tribunal correctionnel de Douai a condamné, jeudi, à six mois de prison, une brute, le sieur Eugène Camus, 24 ans, demeurant rue du Clocher-Saint-Pierre, à Douai, pour sévices graves sur deux jeunes enfants, l'un âgé de dix-huit mois, l'autre de trois ans, qu'avait eus sa femme avant son mariage.

Camus n'est marié que depuis six semaines. Le 5 décembre, il avait été condamné déjà à six mois, mais avec le bénéfice de la loi Bérenger, pour mêmes faits. Il aura donc un an de prison à faire.

Un homme broyé en gare de Douai. — Jeudi, après-midi, M. Victor Gallois, âgé de 50 ans, reconnaisseur des marchandises aux expéditions de la petite vitesse, à la gare de Douai, a été pris entre deux tampons, et tué sur le coup.

Gravelines. — *Un mauvais fils.* — La nuit dernière, Alfred Neuquenman, qui avait été condamné à 6 jours de prison et à un an de service envers l'Etat, par le Tribunal maritime de Dunkerque, pour avoir déserté son navire, a porté à son père, âgé de 74 ans, de nombreux coups, en le menaçant de le tuer. Sa mère voulant intervenir, a été grièvement blessé. Neuquenman a été arrêté.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE. — Les drames de la mer. — 19 victimes. — On vient d'apprendre qu'une partie du bateau de pêche *1718*, du port de Boulogne, a été trouvée mercredi par le travers d'Etaples.

Les agrès rencontrés en mer sont les suivants : une flèche et sa vergue, deux écoutilles, deux vergues et une bouée de sauvetage, qui ont été reconnues comme appartenant à cet équipage.

Que s'est-il passé ? On ne le saura peut-être jamais, aucun témoignage n'a pu être recueilli jusqu'à présent.

Les familles ont été prévenues officiellement. Aucun cadavre n'a encore été retrouvé. Il y aurait 19 victimes.

La désolation est grande dans le quartier Saint-Pierre, à Boulogne.

Incendie à Gramcourt-lez-Havrincourt. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 2 h. 1/2 du matin, un incendie s'est déclaré dans la grange de la ferme de M. Dazin-Lavalard, cultivateur et meunier. Le feu a gagné le moulin, contenant une quantité de marchandises; il a été complètement détruit.

Deux forts chevaux ont péri dans les flammes. Les pertes sont évaluées à environ 20,000 francs. Il y a assurance. Cet incendie est attribué à la malveillance ; certains indices ne permettent pas d'en douter.

Un vol important à Vitry. — La commune de Vitry a été mise en émoi mercredi matin par la découverte d'un vol très important qui a été commis mardi dans la soirée, par un audacieux malfaiteur resté inconnu.

Le voleur aurait pénétré chez M. Bajeux, marchand tailleur, et aurait enlevé une somme de 3,000 fr.

En sortant de là, encouragé par son succès, le voleur a pénétré dans la gare de Vitry, vers onze heures moins le quart, et a enlevé une somme de 50 francs qui se trouvait enfermée dans la caisse du receveur préposé au guichet ; de plus, il a bouleversé tous les tickets et se serait emparé de quelques-uns de ceux-ci.

De graves soupçons pèsent sur un individu, repris de justice, qui a circulé dans la commune pendant la journée.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 26 décembre 1895* Rid. 8 h.

AU PROFIT DES CANTINES SCOLAIRES

GUILLAUME TELL

Grand-opéra en 4 actes et 5 tableaux. Musique de M. Rossini

Au 1er acte : Chœur dansé par les Dames du ballet. Au 3e acte : La Tyrolienne, grand ballet par Mlles Linda Pastore, Paris et les dames du ballet.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEMESTER-JOLY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès Mademoiselle Marie-Fidéline-Germaine DEMESTER, décédée à Lannoy, le 18 décembre 1895, à l'âge de 26 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 9 heures, en l'église de Lannoy. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, 20. L'Obit du Mois sera célébré le lundi 20 janvier 1896, à 9 heures, en la même église. La Messe du Rosaire vivant sera chantée le jeudi 26 décembre, à 7 heures.

Les amis et connaissances de la famille BUSSCHAERT-VANLERBERGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Alois BUSSCHAERT, né à Marcke, le 24 février, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1895, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 23 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 43

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *L'incident d'hier.* — *Une déclaration du président.* — *Le discours de M. de Burlet.* — *Les vacances parlementaires.* — Bruxelles, 19 décembre. — Au début de la séance, le président dit : « Un incident fâcheux s'est produit hier. J'ai pris sur moi de supprimer cet incident au Compte-rendu analytique et aux Annales Parlementaires. Je rappelle aux membres de la Chambre que les injures ne sont jamais permises, même en politique ».

La gauche socialiste dépose un projet de loi tendant à interdire aux patrons et aux industriels d'inquiéter les ouvriers à raison de l'exercice de leurs droits politiques.

M. de Burlet a ensuite amplifié la déclaration lue, hier, par M. le ministre de la guerre.

« La déclaration était nette et précise, a-t-il dit, et malgré cela, il n'est pas d'objurgations, ni en quelque sorte d'avanies qu'on n'ait adressées au ministre de la guerre. Pour qui le prend-on ? et pour qui nous prend-on ? Croit-on que nous soyons hommes disposés à jouer une comédie en matière aussi grave que celle de la réorganisation de l'armée ? Si nos adversaires occupaient le pouvoir, croient-ils qu'ils pourraient la faire discuter et voter au cours de cette session ? »

Et, en termes mesurés, l'honorable ministre montre que cela est impossible. Mais, harcelé par les interruptions socialistes, M. de Burlet a reproché à M. Woeste ce qu'il avait dit hier du service personnel, provoquant ainsi une réplique du ministre d'Etat, dans laquelle il a établi qu'en matière militaire, la Chambre ne se trouvait pas devant un acte du gouvernement

Le chef du cabinet n'a pas contredit M. Woeste sur ce point, et la discussion a été close.

Le vote du contingent a été voté par 73 voix contre 50, malgré un amendement émanant du banc d'Anvers tendant à réduire le contingent au chiffre de 10,000 hommes.

Il est probable que la Chambre, avant de prendre ses vacances, décide des séances supplémentaires pour terminer le vote de la loi sur les alcools et celui du projet relatif aux tabacs.

Au Sénat. — *Séance du 19 décembre.* — L'interpellation de Bara sur l'enseignement non confessionnel dans les écoles primaires a pris la première partie de la séance du Sénat.

M. le ministre Schollaert a maintenu l'interprétation donnée au Sénat par le chef du cabinet et a déclaré qu'il n'y a avait pas lieu de tenir compte des interprétations du dehors.

Le Sénat a voté ensuite le budget des voies et moyens; puis est venu l'interpellation de M. Vercruysse sur les circulaires de M. les ministre de l'Industrie et du Travail, relative à l'inspection du travail.

M. Vercruysse a critiqué ces circulaires qui attentent, dit-il, à la liberté des patrons qui bientôt ne seront plus les maîtres chez eux.

M. le Ministre du travail a défendu cette circulaire respectueuse des droits des ouvriers et de ceux des patrons. Elles ne sont en rien attentatoires à la dignité de qui que ce soit et sont empreintes de la plus stricte légalité.

Après le discours de M. le ministre, M. le baron Bethune et Dupont ont formulé des réserves au sujet des circulaires de M. Nyssens. Elles ont été défendues par M. Janson qui a formulé l'ordre du jour que voici :

Le Sénat, approuvant les déclarations de M. le Ministre passe à l'ordre du jour.

Diocèse de Bruges. — Sont nommés chanoines honoraires : MM. Van de Putte, licencié en théologie, professeur d'Ecriture sainte au grand séminaire de Bruges, et Van Hoonacker, docteur en théologie, professeur à l'université de Louvain.

Une descente générale du parquet dans les maisons de jeux à Bruxelles. — Le parquet avait pris depuis quelques jours la décision de faire une descente générale dans tous les « salons » d'écarté et autres « boites ».

Cette décision a été mise à exécution mercredi soir ; à 9 heures 1/2, une descente simultanée se faisait dans dix neuf établissements du centre de la ville.

La police a saisi dans les établissements de la rue des Bouchers les billards, leurs accessoires et les livres de jeu. Au « Victoria » les enjeux s'élevaient, paraît-il, à 800 francs.

Au « Rubens » la cagnotte saisie était de 200 francs. On a saisi également le matériel des jeux du rez-de-chaussée et du premier étage.

A l'Alhambra, la cagnotte saisie était de 44 fr.; rue des Bouchers, 15 (billard Ravachol), de 17 fr.; au n° 33 de la même rue, de 10 francs ; au *Gambrinus*, boulevard du Nord, de 121 francs; boulevard Anspach, 69 (jeu de Siam), il y avait 60 joueurs; la cagnotte était de fr. 66-50 et les enjeux de la table d'écarté s'élevaient à f. 6-85.

Quand la police s'est présentée à la Scala au billard de Siam — où on jouait les jours précédents un jeu d'enfer — les portes étaient closes et la lumière éteinte.

Il y a en tout une centaine de procès-verbaux pour infractions au Code pénal, en matière de jeux de hasard.

Les locaux de l'Hôtel de Brabant, où sont déposés les nombreux matériels saisis, ressemblent beaucoup en ce moment à un casino de jeux.

Une tentative de suicide à Anvers. — Un ancien employé du tramway Anvers Wilryck qui avait en vain tenté de trouver ailleurs de quoi gagner le pain de sa famille, désespéré s'est enfermé dans sa chambre et après avoir bouché les ouvertures des portes et des fenêtres, il a allumé un réchaud avec du charbon de bois.

Fort heureusement pour lui on pénétra dans sa chambre avant qu'il ait été complètement asphyxié.

Un violent incendie à la Louvière. — Un héros de 13 ans. — Jeudi, vers 5 heures du matin, un incendie s'es déclaré dans le cabaret tenu par Devos, place Sainte-Barbe, à la Louvière.

A la première alerte donnée par les voisins, le jeune Devos, âgé de 13 ans, sauta dans la rue d'une hauteur de 5 mètres; mais il se souvint que son appareil photographique allait devenir le proie des flammes: il remonta donc l'escalier au milieu du feu et sauva son cher appareil. Il recommença le même manège quatre fois, sauvant une somme de 100 f., des montres, des vêtements, en tout pour environ 500 francs. Lorsque les secours arrivèrent, tout flambait. Du bâtiment, il ne reste plus que les murs. Il y a assurance. On croit que le feu s'est communiqué à des sacs de copeaux qui se trouvaient au grenier. La conduite intrépide du jeune Devos a été très admiré.

Mouscron. — *Réélection du président des Hospices civils* — Dans sa séance du jeudi 19 décembre, la commission des Hospices civils de la ville de Mouscron, a réélu, à l'unanimité, M. François Mulliez, comme président des Hospices civils, pour un nouveau terme de cinq années.

— *Autorisations de bâtir.* — Par arrêté du collège échevinal du 17 décembre 1895, les personnes suivantes ont été autorisées à bâtir :

M. Jules Lefebvre, boulanger, à Mouscron, deux maisons à Mouscron, au Haut-Judas à front du chemin n° 6 ; M. Théophile Poliet, journalier, à Mouscron, deux maisons le long du sentier n° 47 au Haut-Judas ; M. César Vau Elstraete, boucher en ville, deux maisons au Bois-de-Chênes, à front de la route du Risquons-Tout ; M. Glorieux, brasseur, à Dottignies, une maison au hameau de la Liesse.

Pecq. — *Une soirée dramatique et musicale.* — C'est dimanche prochain 22 décembre que la fanfare les « Amis-Réunis » de Pecq, donnera à 5 heures du soir, son concert annuel, en son local, à l'Ancienne maison communale. La fanfare les « Amis-Réunis » s'est acquis le concours des sections dramatique et symphonique du Cercle catholique de Mouscron.

Tournai. — *Un accident de travail.* — Une ouvrière d'une quinzaine d'années, travaillant dans les ateliers de la Linière Tournaisienne, a eu un doigt de la main droite pris dans l'engrenage d'un métier. Les autres doigts n'ont pas été atteints, heureusement.

La jeune fille reçut immédiatement les soins du personnel de l'établissement, puis ceux de M. le docteur Delebecque, qui avait été mandé aussitôt.

— *Le repos dominical.* — Les pharmacies qui resteront ouvertes le dimanche 22 décembre, de une heure à dix heures du soir, seront celles de MM. Brame, rue de Cologne, 42; Duquesne, rue du Pont, 49; Mombel, rue des Clairisses, 12; Tournay, Grand'Place, 30.

Courtrai. — *Une nomination.* — Par arrêté ministériel du 10 décembre 1895, M. Bouckaert Désiré, ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé membre de la commission administrative de l'école industrielle et académie de dessin de Courtrai, en remplacement de M. Brughmans Joseph, démissionnaire.

Un ouvrier tombé d'un toit à Charleroi. — Jeudi matin, un ouvrier zingueur, Guillaume Berger, qui travaillait sur le toit du pensionnat des Dames de St-André, rue du Ravin, a été précipité sur le pavé de la cour par suite de la rupture d'une échelle.

Le malheureux, qui a plusieurs membres brisés, se trouve dans un état fort grave.

Un incendie à Schaerbeck. — Un incendie très violent a éclaté mercredi, vers 11 heures du soir, dans le magasin d'épiceries et aunages tenu, rue Rogier, à Schaerbeck, par M. A... Le feu s'était répandu dans toute la maison avec une rapidité étonnante, et les locataires de la maison ont pu à grand'peine être sauvés.

Les dégâts sont considérables, mais couverts par l'assurance.

VARIÉTÉS

LE NOUVEAU DÉPUTÉ

Hier, dans la rue de Saint-Pétersbourg, au coin de la place de l'Europe, descendant de voiture, j'ai rencontré mon ancien camarade de chasse de la forêt de Halatte, le député X..., élu à une grande majorité, lors des élections de 1893.

Les bras chargés d'une demi-douzaine de colis, à grand pas il se dirigeait vers la gare d'enregistrement, quand, à ma vue, il poussa une joyeuse exclamation :

— Ah ! mon ami, quel heureux hasard !... je vous croyais déjà loin de Paris, en route pour Saint-Hilaire-du-Harcouët... car vous nous quittez dès l'arrivée des hirondelles... Vous avez bien une heure à me sacrifier ?... Venez un moment avec moi...

— Volontiers ; où allez-vous ?

— Remplir mon mandat de député !

Comme, à cette réponse, mon visage traduisait un étonnement voisin de l'ahurissement, il reprit en souriant :

— Dans votre candeur naïve, vous vous imaginez que mes électeurs m'ont envoyé à Paris pour y siéger au Palais-Bourbon, afin d'y modifier certains textes tombés en désuétude ou pour y procéder, de concert avec mes collègues, à la confection de lois nouvelles ?

— Je le croyais.

— Quelle erreur est la votre, mon pauvre ami. Ne connaissant pas mieux les besoins de votre époque, vous ne serez jamais, j'en ai peur, simple conseiller municipal !

— Voyons, voyons, soyons généreux et ne renouvelez pas mes douleurs. Dites-moi plutôt pourquoi vos électeurs vous ont dépêché ici.

— Eh ! mais, pour faire leurs commissions...

— Leurs commissions ?

— Jugez-en vous-même par les colis dont vous me voyez embarrassé !... — Tenez, voici une robe de communiante, pour la fille de mon pharmacien, un libre-penseur enragé comme son collègue, le légendaire Homais de madame Bovary mais n'